



15, Quai Lamandé
BP 1146
76063 Le Havre Cedex

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE OUEST NORMANDIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE OUEST NORMANDIE

Société par actions simplifiée

Siège social : 86 rue de l'Exode 50000 SAINT-LO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE OUEST NORMANDIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE OUEST NORMANDIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il appartient à la Commission des Finances d'émettre un avis sur ces comptes.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Le Havre, le 15 mai 2023

Joël THOMAS

Associé

Sommaire

	Page
Bilan Actif.....	1
Bilan Passif.....	2
Compte de résultat - Charges.....	3
Compte de résultat - Produits.....	4
CCION Comptes exécutés 2022 ANNEXE.....	5
Etat des Créances et des Dettes.....	13
Etat des produits à recevoir et des Charges à payer.....	14
Etat des charges et produits constatés d'avance.....	15
Tableau des amortissements base.....	16
Tableau des immobilisations base.....	17
Tableau des provisions.....	18
Filiales et participations.....	19
Garanties et cautions accordées.....	20
Informations relatives entités liées.....	21

BILAN

ACTIF	Exercice au 31/12/2022			Exercice au 31/12/2021
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	233 192,67	225 304,77	7 887,90	6 347,56
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
TERRAINS	3 014 538,87	339 268,27	2 675 270,60	2 692 860,63
CONSTRUCTIONS	31 063 284,11	16 686 292,94	14 376 991,17	15 303 412,94
INST. TECHN. MATER. ET OUTIL.	2 530 914,37	2 123 542,89	407 371,48	551 515,24
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	5 918 349,11	4 771 631,18	1 146 717,93	1 023 885,93
IMMOB. CORPORELLES EN COURS	27 761,83		27 761,83	27 761,83
IMMOBIL MISES EN CONCESSION				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
PARTICIPATIONS				
CREANC.RATTACH. A DES PARTICIP.	3 500 000,00		3 500 000,00	
AUTRES TITRES IMMOBILISES	3 914 098,51	777 949,02	3 136 149,49	3 632 785,76
PRETS	246 277,01		246 277,01	262 763,89
PRETS AVCES INTER-SERV ACCORD.				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANC.	5 749 358,79	37 260,60	5 712 098,19	13 573,51
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	56 197 775,27	24 961 249,67	31 236 525,60	23 514 907,29
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
MAT. PREMIERES, AUTRES APPROV.				
EN-COURS DE PRODUCT.(BIENS)				
EN-COURS DE PRODUCT. (SERVICES)				
PRODUITS INTERM. ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACPTEES VERS/. CDES	3 289,10		3 289,10	1 460,00
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	6 014 803,46	707 629,56	5 307 173,90	4 690 901,68
AUTRES	760 898,22		760 898,22	946 788,88
CREANCES DIVERSES (3)	18 336,95		18 336,95	524 257,24
CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
ACTIONS PROPRES				
TITRES				
DISPONIBILITES	5 512 080,98		5 512 080,98	11 232 262,68
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	136 067,88		136 067,88	125 319,20
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 445 476,59	707 629,56	11 737 847,03	17 520 989,68
CHARGES A REP.S/PLUS. EXERC. III				
PRIMES DE REMB. DES OBLIGAT. IV				
ECART DE CONVERSION ACTIF V				
TOTAL ACTIF	68 643 251,86	25 668 879,23	42 974 372,63	41 035 896,97
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN			6 663 744,35	3 663 012,15
(3) DONT A PLUS D'UN AN			13 249,48	53 825,44

BILAN

PASSIF	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2021
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL		
(Dont capital versé)		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
APPORTS	6 370 856,47	6 370 856,47
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES		
REPORT A NOUVEAU	10 578 549,59	5 724 859,77
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 008 269,36	4 853 689,82
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9 021 373,85	9 712 219,73
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 979 049,27	26 661 625,79
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
EFFORT DE CONSTRUCTION		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES	3 162 387,33	2 813 209,00
PROVISIONS POUR CHARGES	471 556,51	530 278,08
TOTAL PROV. RISQ. & CHAR	3 633 943,84	3 343 487,08
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT (2)	3 083 046,79	3 789 236,74
- Dont Emprunts	3 083 046,79	3 681 195,23
- Dont Dettes auprès des établissements de crédits		108 041,51
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	20 000,00	20 000,00
PRETS AVANCES RECUS INTER SERVICES		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	315 020,90	614 680,63
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 035 113,95	2 337 005,37
DETTES FISCALES ET SOCIALES	41 079,87	243 929,82
DETTES DIVERSES :		
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACHES	105 280,08	207 884,72
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
AUTRES DETTES	1 653 601,53	1 621 043,25
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 108 236,40	2 197 003,57
TOTAL DETTES	9 361 379,52	11 030 784,10
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	42 974 372,63	41 035 896,97
(1) DONT A PLUS D'UN AN	2 585 196,59	3 043 916,79
DONT A MOINS D'UN AN	6 776 182,93	7 986 867,31
(2) DONT CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B		108 041,51

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - CHARGES

	Budget Exécuté 31/12/2021 (A)	Budget Exécuté 31/12/2022 (C)	Différence (C) = (B) - (A)
	Net	Net	Ecart
Charges d'exploitation			
Parts contributives (A)			
Achats de marchandises variation de stock		4 335,51	4 335,51
Achats mat.premières et autres approv. variation de stock			
Autres achats et charges externes	19 910 916,43	20 242 809,68	331 893,25
Impôts, Taxes et Versements assimilés	333 342,45	211 193,98	(122 148,47)
Salaires et traitements	915 707,71		(915 707,71)
Charges sociales	518 302,55	15 463,77	(502 838,78)
Dotations aux amortissements et prov. sur immobilisations : dotations aux amort.	1 728 321,08	1 421 431,08	(306 890,00)
sur immobilisations : dotations aux prov.			
sur actif circulant : dotations aux prov.	422 737,47	96 931,11	(325 806,36)
pour risques et charges : dotations aux prov.	414 110,00	1 285 119,33	871 009,33
Autres charges	497 046,40	142 975,02	(354 071,38)
Contributions versées aux services			
Sous-total (B)	24 740 484,09	23 420 259,48	(1 320 224,61)
Total (A +B) = I	24 740 484,09	23 420 259,48	(1 320 224,61)
Quotes-parts de résultat s/operations (II)			
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions	98 311,73	136 636,27	38 324,54
Interêts et charges assimilées	129 120,51	71 585,15	(57 535,36)
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de VMP			
TOTAL III	227 432,24	208 221,42	(19 210,82)
Charges exceptionnelles			
sur opérations de gestion	42 699,66	84 767,49	42 067,83
sur opérations en capital	4 470 050,47	366 695,23	(4 103 355,24)
Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL IV	4 512 750,13	451 462,72	(4 061 287,41)
Impôts sur les bénéfices (V)			
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	29 480 666,46	24 079 943,62	(5 400 722,84)
Solde créditeur = Bénéfice	4 853 689,82	4 008 269,36	(845 420,46)
TOTAL GENERAL	34 334 356,28	28 088 212,98	(6 246 143,30)

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - PRODUITS

	Budget Exécuté 31/12/2021	Budget Exécuté 31/12/2022	Variation
TACFE TACVAE Contribution reçue Reliquats sur exercices antérieurs	4 118 083,00	3 694 665,00	(423 418,00)
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	4 118 083,00	3 694 665,00	(423 418,00)
Ventes de marchandises Production vendue (biens et services)	8 526 105,33	5 704 824,90	(2 821 280,43)
2 - Chiffre d'affaires	8 526 105,33	5 704 824,90	(2 821 280,43)
Production stockée Production immobilisée Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation - dont : taxe d'apprentissage - : Etat et divers - : Région et autres collectivités - : Europe Reprise sur provisions et amortissements Transferts de charges Autres produits Contribution reçue des services Quotes-parts de résultats sur op. faites en commun	12 877 335,99 11 528 080,32 195 425,67 1 153 830,00 3 175 610,23 182 091,43 3,17 2 619,88	13 244 962,11 11 581 687,97 268 735,93 1 394 538,21 1 470 980,89 84 130,95 0,40 (2 619,88)	367 626,12 53 607,65 73 310,26 240 708,21 (1 704 629,34) (97 960,48) (2,77) (2 619,88)
3 - Sous-total	16 237 660,70	14 800 074,35	(1 437 586,35)
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	28 881 849,03	24 199 564,25	(4 682 284,78)
Produits des participations Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprise sur provisions Transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cession de valeurs mobilières	6 117,00	1 603 245,06 10 005,03 160,00	1 603 245,06 3 888,03 160,00
4 - Produits financiers	6 117,00	1 613 410,09	1 607 293,09
Opérations de gestion Cessions d'éléments d'actif * Quotes-parts des subv d'invest virées au résultat * Autres produits exceptionnels * Reprises sur provisions Transferts de charges	8 945,48 3 118 159,72 2 317 314,48 1 970,57	1 038 168,45 360 117,69 876 916,57 35,93	1 029 222,97 (2 758 042,03) (1 440 397,91) (1 934,64)
5 - Produits exceptionnels	5 446 390,25	2 275 238,64	(3 171 151,61)
Total des produits (1+2+3+4+5)	34 334 356,28	28 088 212,98	(6 246 143,30)
6 - Solde débiteur = Perte			
Total général (1+2+3+4+5+6)	34 334 356,28	28 088 212,98	(6 246 143,30)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2022

Modalités lors de la création de la CCI Ouest Normandie

Le décret n° 2015-1640 du 11 décembre 2015 porte création de la chambre de commerce et d'industrie Ouest Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016.

Référentiel, principes et méthodes d'évaluation

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *Continuité de l'exploitation,*
- *Indépendance des exercices,*
- *Permanence des méthodes comptables,*

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de la circulaire n°1111 du 30 mars 1992. La méthode de base retenue pour l'évaluation des dépenses inscrites en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

- Le protocole de sortie de la concession du Port de Pêche de Cherbourg prévoit la prise en charge à part égale du fonds de roulement négatif entre le concessionnaire et le concédant, déduction faite de la différence entre les subventions d'exploitation versées par le concédant tout au long de la concession, et les fonds de concours versés par le concessionnaire au concédant :
Le versement de l'indemnité du protocole de fin de concession a été versée le 28 décembre 2022 pour la somme de 1 415 543.13 € :

→ Indemnité dite de VNC :	459 935.67 €
→ Indemnité de partage des fonds de roulement :	955 607.46 €

- La clôture des opérations de liquidation de la SAS Ports de Cherbourg entraînant :

→ Un dividende le 7 février 2022 pour un montant de	1 570 262.84 €
→ La constatation de la sortie des parts sociales du patrimoine de CCION pour un montant de	360 000.00 €
→ Un boni de liquidation de	32 982.22 €
- Apport au compte courant de la SAS Ouest Normandie avec un versement de 3 500 K€ dans le cadre des projets structurants sur le territoire.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2022

- La mise en placement d'une nouvelle stratégie en matière de placement financiers. A savoir, des ambitions de placements à moyen terme votés par le Bureau CCION permettant la création de ressources nouvelles pour CCION dans les années futurs et se traduisant par une inscriptions des placements à l'actif immobilisé (incapacité de sortie avant 13 mois), à savoir :
 - Un placement CIC sur 18 mois de 3 000 000 € au taux de 3.20 %/an.
 - Un placement CIC sur 14 mois de 1 800 000 € au taux de 3.30 %/an.
 - Un placement CIC sur 14 mois de 900 000 € au taux de 3.30 %/an.
- Signature d'un accord relatif aux Négociations Annuelles Obligatoires 2022 dans le réseau des chambres de commerce et d'industrie signé le 7 octobre 2022 par CCI France ayant pour objet la revalorisation de l'indice du point des agents publics de 3.5 % avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022. Cette revalorisation est portée au salaire de base des salariés du droit privé. Sont concernés tous les personnels, rémunérés à temps plein ou temps partiel, embauchés avant le 1^{er} janvier 2022 et toujours dans les effectifs au 31 octobre 2022.
- La Russie a lancé le 24 février 2022 une opération militaire en Ukraine. Cette opération a suscité les réactions indignées de nombreux pays. Pour l'heure, des sanctions économiques sont prises contre la Russie par l'Union européenne et les États-Unis. S'il est bien trop tôt pour en mesurer les répercussions, cette situation a déjà des impacts sur l'économie mondiale et française et jusque sur le territoire Ouest Normandie (hausse des prix sur les matières premières et l'énergie, pertes de marchés...). Les chefs d'entreprise sont invités à prendre contact avec la CCI, en capacité de faire remonter leurs difficultés et à leurs côtés, comme au plus fort de la crise COVID. Concernant la Chambre Consulaire, il n'est pas observé d'impact remettant en cause la continuité d'exploitation de la structure.

Note relative aux postes du bilan

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations corporelles et incorporelles

Principes Généraux

La mise en application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs sont devenues obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2005. Ces réglementations sont appliquées dans les comptes de notre CCI.

Les principes généraux et les modalités de mise en place ont été définis notamment en ce qui concerne :

- Les durées d'amortissement qui sont déterminées en fonction de la durée réelle d'utilisation des biens, ainsi que de leur destination.
- L'approche par composants qui consiste à différencier les éléments constitutifs d'un actif lorsque ceux-ci ont des durées ou des rythmes d'utilisation différents de l'immobilisation dans son ensemble.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2022

Les actifs par composants concernés sont les constructions ainsi que les agencements et installations des constructions dont les durées d'amortissement ont évolué de la façon suivante :

Types de composants	Durée d'amortissement			
	Locaux d'activité		Locaux Bureaux	
	Nouvelle règle	Ancienne règle	Nouvelle règle	Ancienne règle
- Structure (dont honoraires)	30 ans	30 ans	60 ans	30 ans
- Toiture	30 ans		30 ans	
- Menuiserie extérieure	30 ans		30 ans	
- Etanchéité	30 ans		30 ans	
- Plomberie - Chauffage - Climatisation	20 ans		20 ans	
- Aménagements extérieurs: parking, clôture, portail, VRD (Voirie - réseau - divers)	10-20 ans		20 ans	
- Aménagements intérieurs: menuiserie intérieure, cloisons, faux plafonds, moquette, peinture	10 ans		15 ans	
- Courants forts - courants faibles : installations électriques, détection incendie - anti-intrusion, contrôle d'accès, téléphone, informatique	20 ans		20 ans	

En application de l'avis du CNC n° 2004 – 15 du 23 juin 2004, les contrats de concession sont hors champ d'application de la décomposition des immobilisations par composants et ne sont donc pas mis en œuvre.

Les durées d'amortissement pour les immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

Type de biens	Durée d'amortissement
Logiciels	3 à 5 ans
Fonds de concours	Variable en fonction de la destination et de la date de fin de concession
Matériel d'exploitation et outillage	3 à 30 ans
Terrains aménagés	10 à 35 ans
Installations d'accostage et d'amarrage	10 à 40 ans
Ensembles immobiliers	10 à 50 ans

Les fonds de concours enregistrés en immobilisations incorporelles se rapportant aux concessions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie du bien ou sur la durée restant à courir de la concession si celle-ci est plus courte.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2022

2) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée d'un montant de la différence.

Les principales participations inscrites au bilan sont :

- CAPAM pour 357 K€ dépréciés à 100 %
- SAS Port de Cherbourg pour 360 k€
- SAS Ouest Normandie : 3 000 k€
- SAS Cité de la mer pour 112 k€
- SAS Investir Ensemble pour 420 K€ dépréciés à 100 %

Trois contrats de placement financiers ont été inscrits en « autres titres immobilisés » lors de l'exercice 2022 dans le cadre de la nouvelle stratégie de placements financiers (cf. « Faits caractéristiques de l'exercice »).

- Un placement CIC sur 18 mois de 3 000 000 €
- Un placement CIC sur 14 mois de 1 800 000 €
- Un placement CIC sur 14 mois de 900 000 €

Les comptes sociaux 2022 font apparaître un apport en compte-courant de 3.5 M€ sur la SAS Ouest Normandie.

3) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A noter 1 dossier majeur de créances douteuses : un montant significatif de créance impayée par un mareyeur au port de pêche de Granville dont l'organisme de caution est défaillant et qui fait l'objet d'un suivi contentieux toujours en cours, avait fait l'objet également d'une provision pour l'intégralité des impayés hors taxes au 31/12/2020 soit 396 k€ et a été maintenu au 31/12/2022.

4) Capitaux Propres**En milliers d'euros**

Apports	6 371 K€
Report à nouveau	10 579 K€
Résultat.....	4 008 K€
Subventions	9 021 K€

Total capitaux propres..... 29 979 K€

Les subventions d'investissement sont rapportées au résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations financées.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2022

5) Apports

La ligne APPORTS est composée du compte 102800 « Ecart d'ouverture du 1er bilan ».

Ce compte reprend les réserves, écarts de bilan d'ouverture, écarts de réévaluation, et le report à nouveau des anciennes CCI territoriales et du groupe FIM dans la CCI Ouest Normandie.

6) Concessions gérées par la CCI

En 2022, la CCI gère une concession : le Centre d'Essais Dynamiques (CED1 et CED2) :

→ CED 1 : Le syndicat mixte du Campus Industriel de Recherche et d'Innovation Appliqués au Matériaux (CIRIAM) a attribué par délibération n°90 du conseil en date du 07 mars 2012 à la CCI de Flers Argentan la délégation de service public pour la gestion du Centre d'Essais Dynamique (CED 1). Cet affermage est attribué pour une durée de 12 ans, à partir de la date de signature le 23 mars 2012.

→ CED 2 : Le syndicat mixte du Campus Industriel de Recherche et d'Innovation Appliqués au Matériaux (CIRIAM) a attribué par délibération n°2018-45 du conseil en date du 11 juin 2018 à la CCI Ouest Normandie la délégation de service public pour la gestion du Centre d'Essais Dynamique (CED 2). Cet affermage est attribué pour une durée de 10 ans, avec une prise d'effet de la délégation au 02 juillet 2018.

7) Provisions pour risques et charges : provisions en matière d'engagements sociaux :

Provision CCIR Indemnité de Fin de Carrière	1 244 875 €
Provision CCIR Allocation Ancienneté	473 563 €
Provision CCIR CMAC personnels détachés	1 309 928 €
Provision Ports CMAC chômage	52 769 €
Provision CCIR Indice Expérience	112 021 €
Provision Service Général Mutuelle des retraités portuaires	418 788 €

- Provision pour indemnité de fin de carrière et allocation d'ancienneté

Les provisions à caractère social pour les agents mis à disposition sont enregistrées dans le compte provision CCIR. Elles concernent l'indemnité de départ en retraite et l'allocation d'ancienneté.

Le Conseil National de la Comptabilité (CNC) a émis une recommandation (n°2003-R.01 du 1^{er} avril 2003) précisant que les médailles du travail (de même que les prestations versées pendant la durée de la vie active du salarié) ne relèvent plus des règles relatives aux retraites et avantages similaires mais sont comprises dans le champ d'application du règlement n°2000-06 sur les passifs ce qui rend obligatoire leur comptabilisation en provisions pour charges.

Le calcul des provisions pour les personnels CCIR a été réalisé par un actuairé désigné par la CCIR.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2022

Pour ce qui concerne les indemnités de fin de carrière et les allocations d'ancienneté : la CCI de Région Normandie s'appuie sur les compétences d'un actuaire pour calculer ses engagements sociaux.

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2022 (IFC et AA) :

- Taux annuel d'actualisation de 3.5 %
- Table de survie en activité Insee F 2018-2020
- Age de départ à la retraite de 65 ans pour les cadres et 63 ans pour les non-cadres
- Taux de turn-over annuel en fonction de la tranche d'âge
- Taux de charges patronales par agents concernés (moyenne 57%)
- Revalorisation annuelle des rémunérations de 2.0 %

Le calcul des provisions pour les personnels relevant des SIC qui ne peuvent pas prétendre au dispositif de départ « pénibilité », a été réalisé sur des bases similaires à celles retenues par l'actuaire d'Arial. L'hypothèse d'âge de départ est de 62 ans.

- Risque chômage CMAC

Depuis le 01.01.2019, s'agissant du risque chômage, chaque CCI employeur ; CCIR en général, CCIT pour les agents des SIC restés à l'échelon territorial, est devenue son propre assureur.

La CCI de Région Normandie a suivi les directives du réseau CCI France et comptabilisé une provision pour charges à la clôture des comptes 2018 (charge exceptionnelle 687) afin de couvrir l'engagement total concernant :

- en premier lieu le « stock » de personnes indemnisées (les allocataires « en cours » et les allocataires « dormants »)
- en second lieu les personnes (permanents, CDI, CDD) dans les effectifs au 31.12.N et susceptibles de devenir allocataires dans le futur concernant d'une part, les agents pour lesquels une décision de rupture contrainte ou conventionnelle a été actée avant le 31.12.N, d'autre part, les agents en CDD à la date du 31.12.N, quelle que soit la date de fin prévisionnelle du contrat.

Une créance est constatée par les CCIR sur les CCIT pour le personnel MAD.

A compter de 2019, les charges correspondant aux indemnités versées ainsi que les variations de provisions ont été traitées en charges et produits d'exploitation.

Cette provision a été actualisée au 31.12.2022 selon le résultat de l'étude confiée par la CMAC au cabinet SPAC pour évaluer le risque chômage à fin 2022 en fonction du solde disponible de droits à indemnisation des allocataires (la CMAC disposant individu par individu d'un tableau indiquant les droits acquis, les droits consommés et donc le solde disponible).

Le pourcentage de cette base à prendre en compte dans l'évaluation de la provision a été estimé par l'actuaire SPAC à partir d'une loi de probabilité de sortie du chômage (= « loi de maintien dans le chômage ») et le risque appréhendé individu par individu mais avec une loi de sortie/maintien commune pour le réseau.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2022

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2022 (CMAC) :

- Taux d'actualisation de 3.00 % contre 0 % en 2021
- Taux d'évolution de l'inflation de 2.00 % contre 1.70 % en 2021
- Taux de progression des ARE de 2.00 % contre 1.70 % en 2021
- Taux de prorogation des CDD de 0 %
- Délai de carence par suite d'une rupture de contrat de travail de 157 jours
- Age de début de carrière Cadres de 22 ans
- Age de début de carrière non-Cadres de 22 ans
- Table de mortalité Insee TD/TV 16-18

- Mutuelle des retraités

Depuis 2011, la CCI a repris la charge des mutuelles des retraités du Port de Commerce.

La CCION a fait procéder par un actuair à une mise à jour du dossier au 31/12/2017 courant 2018.

Cette actualisation tient compte par rapport à l'estimation initiale de 2014 de l'accord intervenu avec les organisations syndicales du port de Cherbourg le 26/02/2016 d'une prise en charge par la CCION de 2/3 du coût de la mutuelle limitée aux tarifs indemnisés pour l'année 2016.

Le montant de l'engagement est ainsi estimé à 418 788 euros au 31/12/2022.

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2022 (CMAC) :

- Taux d'actualisation de 3.00 % contre 0 % en 2021
- Taux d'évolution de l'inflation de 2.00 % contre 1.70 % en 2021
- Taux de progression des ARE de 2.00 % contre 1.70 % en 2021
- Taux de prorogation des CDD de 0 %
- Délai de carence par suite d'une rupture de contrat de travail de 157 jours
- Age de début de carrière Cadres de 22 ans
- Age de début de carrière non-Cadres de 22 ans
- Table de mortalité Insee TD/TV 16-18

Informations sur le compte de résultat

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat Comptable
Service Général	1 453 K€	+ 1 598 K€
Service Formation	2 415 K€	+ 2 368 K€
Service Divers Concessions	1 836 K€	+ 42 K€
	5 704 K€	+ 4 008 K€

La Taxe pour Frais de Chambre (TCCI) versée par la CCIR s'élève à 3 695 k€ pour l'exercice 2022.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2022

1) Activité d'enseignement

Depuis le 1/01/2016, les activités d'enseignement font parties des activités intégrées aux comptes de la CCI ON.

Précédemment, les CCI de Cherbourg Cotentin et de Centre et Sud Manche avaient décidé de mettre en commun leurs activités de formation au 1er mai 1996, dans un Groupement Inter consulaire de la Manche (GIM).

Depuis le 1/1/2020, l'apprentissage est financé par les OPCO en remplacement du conseil régional y compris pour la participation à l'investissement.

Conformément aux préconisations de CCI France, pour donner suite à une analyse faite en lien avec la DGE et le référent auprès du groupe « réseaux consulaires » de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC), les financements provenant des OPCO sont comptabilisés en subventions.

2) Information sur le personnel :

Les chambres de commerce et d'industrie de région (Article L.711-8 – 5°), dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, recrutent les personnels de droit privé et les affectent auprès des chambres de commerce et d'industrie territoriales ; mettent à disposition des chambres de commerce et d'industrie territoriales les agents publics, dont ceux soumis au statut prévu par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers, après avis de leur président ; gèrent leur situation conventionnelle et contractuelle ou statutaire. Les dépenses de rémunération des personnels ainsi mis à disposition constituent des dépenses obligatoires des chambres de commerce et d'industrie territoriales et sont des recettes des chambres de commerce et d'industrie de région concernées.

Les effectifs MAD hors vacataires par la CCIR sont de 210.22 pour un montant facturé de 11 520 K€.

La CCI ON ne dispose plus de salariés en propre.

Evènements postérieurs à la clôture

- Changement de régime des contrats vacataires en 2023 : l'article 40 de la loi PACTE du 22 mai 2019 prévoit par dérogation que CCI France, les chambres de commerce et d'industrie de région et, par délégation, les chambres de commerce et d'industrie territoriales sont autorisées à recruter des vacataires jusqu'au dépôt de la convention collective.
Le 25 janvier 2023, CCI France et les partenaires sociaux ont signé la Convention Collective Nationale. Passé la phase d'agrément de la Convention Collective Nationale par la Tutelle, CCI France réalisera le dépôt auprès de la DRIETS. La date de dépôt prévisionnelle se situe entre le 15 mars et le 10 avril 2023. Après le dépôt, les contrats en cours continuent de courir jusqu'à leur terme.
Les nouveaux intervenants devront se voir encadrer par de nouvelles modalités contractuelles : prestations en honoraires, CDD d'usage, CDI à temps partiel ou CDI à temps complets. L'ensemble de ces outils étant prévus par la convention collective.
- Litige Clients : par un arrêt du 26 janvier 2023, la Cour d'appel de Caen a confirmé le jugement du Tribunal de commerce de Coutances et condamné le client à verser à la CCION la somme de 512 529,83 € augmentée des intérêts au taux légal à compter du 11 novembre 2022 et à hauteur de 4 000 € au titre des frais de justice, des actions ayant depuis lors été engagées par la CCION afin de recouvrer ces créances.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Exercice au 31/12/2022

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an	Échéances à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations	3 500 000,00	3 500 000,00		Autres emprunts obligataires (2)				
Prêts (1)	246 277,01	15 496,67	230 780,34	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres	5 749 358,79	49 358,79	5 700 000,00	- à 1 an au maximum à l'origine				
				- à plus d'1 an à l'origine	3 083 046,79	497 850,20	795 101,07	1 790 095,52
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	20 000,00	20 000,00		
Créances Clients et Comptes rattachés	6 014 803,46	6 014 803,46		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 035 113,95	2 021 864,47	13 249,48	
Autres	779 235,17	779 235,17		Dettes fiscales et sociales	41 079,87	41 079,87		
Capital souscrit - appelé, non versé				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	105 280,08	105 280,08		
Charges constatées d'avance	136 067,88	136 067,88		Autres dettes (3)	1 653 601,53	1 653 601,53		
				Produits constatés d'avance	2 108 236,40	2 108 236,40		
TOTAL	16 425 742,31	10 494 961,97	5 930 780,34	TOTAL	9 046 358,62	6 447 912,55	808 350,55	1 790 095,52
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice	590 257,77			
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Créances rattachés à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 235 843	662 360
Autres créances	664 313	828 896
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	1 900 156	1 491 256

CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39 130	47 021
Emprunts et dette financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	837 314	800 943
Dettes fiscales et sociales	-595	204 272
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	1 506	2 038
Total	877 354	1 054 274

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Produits Constatés d'avance	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation	2 108 236	2 197 004
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	2 108 236	2 197 004

Charges constatées d'avance	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'exploitation	136 068	125 319
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	136 068	125 319

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

31/12/2022

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B					C				D
	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE					DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
		TOTAL	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles	TOTAL	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
RUBRIQUES (a)											
Immobilisations incorporelles	220 845,11	4 459,66		4 459,66							225 304,77
Frais d'établissement											
Frais de recherche et de développement											
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	220 845,11	4 459,66		4 459,66							225 304,77
Fonds commercial (1)											
Autres, immobilisations incorporelles en cours											
Avances et acomptes											
Immobilisations corporelles	22 536 277,08	1 416 971,42		1 416 971,42			32 513,22				23 920 735,28
Terrains	321 678,24	17 590,03		17 590,03							339 268,27
Constructions	15 686 320,43	999 972,51		999 972,51							16 686 292,94
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	1 934 285,56	201 463,60		201 463,60			12 206,27				2 123 542,89
Autres	4 593 992,85	197 945,28		197 945,28			20 306,95				4 771 631,18
Immobilisations corporelles en cours											
Immobilisations mises en concession											
Avances et acomptes											
Immobilisations financières											
Participations (c)											
Créances rattachées à des participations											
Titres immobilisés											
Prêts											
Autres											
TOTAL	22 757 122,19	1 421 431,08		1 421 431,08			32 513,22				24 146 040,05

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

31/12/2022

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B		C		D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
		Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Virements de poste à poste	
Immobilisations incorporelles	227 192,67	6 000,00				233 192,67
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	227 192,67	6 000,00				233 192,67
Fonds commercial (1)						
Autres, immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	42 135 713,65	452 937,90		33 803,26		42 554 848,29
Terrains	3 014 538,87					3 014 538,87
Constructions	30 989 733,37	73 550,74				31 063 284,11
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	2 485 800,80	57 636,57		12 523,00		2 530 914,37
Autres	5 617 878,78	321 750,59		21 280,26		5 918 349,11
Immobilisations corporelles en cours	27 761,83					27 761,83
Immobilisations mises en concession						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières	4 587 856,51	9 210 000,00		27 962,20	360 160,00	13 409 734,31
Participations (c)						
Créances rattachées à des participations		3 500 000,00				3 500 000,00
Titres immobilisés	4 274 258,51				360 160,00	3 914 098,51
Prêts	262 763,89	10 000,00		26 486,88		246 277,01
Autres	50 834,11	5 700 000,00		1 475,32		5 749 358,79
TOTAL	46 950 762,83	9 668 937,90		61 765,46	360 160,00	56 197 775,27

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]

(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

TABLEAU DES PROVISIONS

31/12/2022

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement (participation des salariés)				
Hausse des prix				
Fluctuation des cours				
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-values réinvesties				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques	2 813 209,00	1 285 119,33	935 941,00	3 162 387,33
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Autres provisions pour risques	2 813 209,00	1 285 119,33	935 941,00	3 162 387,33
Provisions pour charges	530 278,08		58 721,57	471 556,51
Provisions pour pensions et obligations similaires	530 278,08		58 721,57	471 556,51
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprise)				
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions				
Autres provisions pour charges				
Provisions pour dépréciations	1 765 750,12	233 567,38	476 478,32	1 522 839,18
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	678 733,35	136 636,27	160,00	815 209,62
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	1 087 016,77	96 931,11	476 318,32	707 629,56
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	5 109 237,20	1 518 686,71	1 471 140,89	5 156 783,02

Exploitation : 1 382 050,44 1 470 980,89

Financière : 136 636,27 160,00

Exceptionnelle :

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

BUDGET EXECUTE 2022

Filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation	Informations financières				
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Chiffres d'affaires
1. Filiales (détenues à plus de 50 %) Investir Ensemble 2021 SAS Ouest Normandie 2021	496 960 3 000 000	-341 363	84,61% 100,00%	-5 883	0
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
. Valeur comptable des titres détenus = - brute = - nette	3 420 500 3 000 000			
. Montant des subventions accordées				
. Montant des prêts et avances accordés				
. Montant des engagements donnés				
. Montant des dividendes encaissés	0			

GARANTIES ET CAUTIONS ACCORDEES

Garantie (G) ou caution (C)	Date initiale de l'opération	Montant initial	En-cours	Dénomination du bénéficiaire	Observations
	TOTAUX		0		

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITES LIEES A LA CHAMBRE

Dénomination	Structure juridique	Part détenue (1)	Principaux partenaires (2)	Situation nette	Résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires (3)	Contributions de la Chambre pour l'exercice	En-cours des emprunts cautionnés par la Chambre
Coopérative d'Armement des Pêcheurs Artisans de la Manche (CAPAM) (bilan au 31/12/2021)	Coopérative	88%	Armateurs	-688 337	138 435	77 339	néant	néant

(1) En % et en montant

(2) Principaux partenaires :

CG: Conseil Général
 CR : Conseil Régional
 V : Ville

ET : Etat
 EN : Entreprise
 I : Personne physique

OE:Organisme étranger

(3) Ou, à défaut, total des produits